

Consultation n°HMN26T13SERV - Maintenance des installations de détection incendie et des unités de gestion centralisée des issues de secours – Hôpital DUPUYTREN

N°	Domaines	Document / Section / Paragraphe...	Questions	Réponses
Question du 12/10/2026				
1			Pourriez-vous nous transmettre le règlement de consultation ainsi que les dates prévues pour les visites du site ?	Le règlement de consultation est disponible sur la plateforme PLACE. La date limite pour effectuer les visites est fixée au 9 novembre 2026 à 16h00.
Question du 14/10/2026				
2			Pouvez-vous confirmer le nombre de visites annuelles à réaliser ? La NF S 61-933 est mentionnée, mais le CCTP (page 4) indique également la réalisation de deux visites complètes par an	Le nombre de visite annuelle à réaliser est de 2 visites de maintenance préventive complètes sur l'ensemble des installations
Question du 15/10/2026				
3			Notre société possède Qualifelec mais pas APSAD i7/F7. Acceptez-vous Qualifelec, nos références SSI et les formations de nos techniciens comme justificatifs équivalents pour le lot 1 ? L'APSAD est-elle aussi exigée pour le lot 2 ?	Pour le lot 1 : Les entreprises candidates devront obligatoirement être certifiées APSAD i7 f7 à jour pour la maintenance du matériel de détection incendie et devront justifier de cette qualification au moment de la remise de leur offre. Aussi la Marque NF-SSI (référentiel NF 508) : Assure la compatibilité et l'associativité entre les différents matériels SSI certifiés
				L'APSAD i7/f7 n'est pas obligatoire pour le lot 2, mais vous devez respecter les normes suivantes NF S 61-937 : Régit la conception, l'installation et l'aptitude à la fonction des Dispositifs Actionnés de Sécurité NF S 61-934 : Exigences relatives aux UGIS (Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours) NF S61-937-13 : Exigences des dispositifs de verrouillage électromagnétique pour les issues de secours La fourniture des certifications sera un plus.